



Informations sur les étapes de la VAE, les conditions d'éligibilité et les démarches à engager pour les diplômés relevant du Ministère de l'Éducation Nationale sur <https://www.ac-bordeaux.fr/validation-des-acquis-et-de-l-experience-121696> et pour les diplômés relevant du Ministère des Solidarités et de la Santé sur <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

L'accompagnement VAE DSB (Dispositif de Soutien de Branche) est un accompagnement renforcé et sur-mesure initié par la branche professionnelle des ESSMS privés à but non lucratif et déployé depuis 2005. Il vise à soutenir la professionnalisation des professionnels(elles) et leur accès à la certification par le développement de la validation des acquis de l'expérience.

### **Public concerné et prérequis**

L'accompagnement VAE DSB s'adresse aux salarié(e)s des établissements et services adhérents à l'OPCO Santé qui ont la notification de recevabilité de leur demande de VAE (livret 1) délivrée par le Rectorat pour les diplômés Moniteur Éducateur et Éducateur Spécialisé ou la DRDCS pour le diplôme Accompagnant Éducatif et Social.

### **Inscription et accès à l'accompagnement**

La pré-inscription à un accompagnement VAE DSB se réalise en ligne sur notre site [www.cef-bergerac.org](http://www.cef-bergerac.org) en allant sur la page accompagnement VAE du diplôme visé. Pour la session 2022-2023, **la période de pré-inscription est ouverte entre le lundi 09 mai et le vendredi 09 septembre 2022.**

Les pièces et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" non fournis à la pré-inscription en ligne sont à transmettre dans les quinze jours au plus tard. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

L'accompagnement VAE DSB est accessible aux salarié(e)s en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments du Ce.F sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable VAE et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours d'accompagnement, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

### **Objectifs généraux**

La VAE DSB est un dispositif d'accompagnement personnalisé structuré en plusieurs étapes et plus conséquent en contenu, volume et durée que le dispositif d'accompagnement de droit commun afin d'optimiser la démarche de repérage, de valorisation et de validation de compétences acquises au travers d'une pratique professionnelle significative.

L'accompagnement à la VAE DSB a pour objectif d'accompagner les salarié(e)s ayant leur recevabilité pour une VAE visant le diplôme Accompagnant Éducatif et Social ou Moniteur Éducateur ou Éducateur Spécialisé à écrire leur livret 2 et à préparer l'épreuve orale devant le jury :

- analyser son parcours expérientiel par l'identification des activités réalisées et des compétences mises en œuvre,
- faire le lien avec le référentiel professionnel du diplôme visé,
- traduire son expérience dans le livret 2 de présentation des acquis,
- préparer l'épreuve orale devant le jury certificateur.





## Organisation, contenus et calendrier

L'accompagnement VAE DSB est structuré en 3 étapes :

❶ **un bilan de positionnement réalisé entre le lundi 26 septembre et le vendredi 21 octobre 2022.**

D'une durée de 6 heures, il vise à établir avec le(la) professionnel(elle) un diagnostic de parcours d'expériences et à élaborer le parcours personnalisé d'accompagnement adapté.

❷ **un parcours personnalisé d'accompagnement réalisé entre le mardi 03 janvier et le vendredi 17 novembre 2023.**

Le parcours individualisé d'accompagnement VAE DSB est d'une durée maximale de 170 heures et articulé autour de :

- séquences d'accompagnement méthodologique dans la production du livret 2 et la préparation à l'entretien avec le jury.
- séquences formatives pour actualiser les bases techniques et contextualiser l'expérience.
- mises en situation professionnelle pour mesurer la capacité à transférer ses compétences acquises vers un autre secteur d'activité et/ou d'autres publics peu ou pas connus.

❸ **un suivi post-jury réalisé en janvier ou février 2024.**

Après passage devant le jury VAE, si le(la) salarié(e) ne valide pas totalement le diplôme, il(elle) est convié(e) à un entretien individuel de maximum 3 heures afin d'évoquer les parcours visant à permettre l'obtention du diplôme dans les meilleurs délais.

L'accompagnement VAE DSB comprend des temps individuels et des temps collectifs. Son contenu et sa durée sont variables et définis en fonction du profil du(de la) professionnel(elle) : variété et durée de l'expérience, diversité des publics rencontrés et des dispositifs d'accompagnement, ....

La durée maximale de l'accompagnement VAE DSB est de 179 heures (bilan de positionnement + parcours personnalisé d'accompagnement + préconisation post-jury). Il se réalise majoritairement en présentiel au Ce.F sur une période d'environ 15-16 mois.

## Méthodes et outils mobilisés

Formation mixte en présentiel et distanciel.

Suivi individuel avec accompagnateur(trice) VAE dédié(e) (70 % de l'appui méthodologique) et séances collectives en effectif réduit (4 à 10 participants).

Apports d'outils et conseils méthodologiques.

Technique de l'Analyse des pratiques cliniques et de l'entretien d'explicitation.

Travail interactif sur le partage d'expérience et l'étude de situations professionnelles.

Mise en situation de l'épreuve orale (simulation d'entretien avec le jury VAE).

Mises en situations professionnelles.

Accompagnement à distance inter-séances (mail/téléphone).

## Intervenants pressentis

Les séances individuelles et collectives de l'accompagnement VAE DSB sont assurées par des formateurs et professionnels expérimentés qui connaissent et maîtrisent les référentiels des diplômes, les techniques d'accompagnement et de guidance, les réalités des métiers et des terrains d'exercice professionnel, et participent aux jurys VAE de Nouvelle Aquitaine : responsable VAE, éducateurs, chef de service et cadre intermédiaire, cadre de direction, psycho-sociologue, ...





### Dispenses et allègements

Sans objet.

### Modalités d'évaluation

La dimension clinique et la personnalisation du parcours d'accompagnement VAE DSB (70 % de l'appui méthodologique en suivi individuel) permettent d'adapter et d'ajuster en permanence l'accompagnement du(de la) salarié(e), d'adapter le rythme et la dynamique du parcours et de moduler les attendus de production tout au long de l'accompagnement en tenant compte des contraintes et situations personnelles et professionnelles du(de la) salarié(e), et d'assurer ainsi un suivi et une évaluation fine et régulière de l'appropriation des apports et des contenus des échanges, de l'avancée du travail de production du livret 2.

### Validation de l'accompagnement

Une attestation de suivi de formation, totale ou partielle selon l'assiduité, est délivrée à l'issue de l'accompagnement VAE DSB.

### Taux de validation des diplômes

Le jury VAE décide d'une validation totale (validation de tous les domaines de compétences), d'une validation partielle (validation de certains domaines de compétences) ou d'une non validation (aucun domaine de compétence validé). Dans le cas d'une validation partielle, les domaines de compétences validés le sont à vie.

Le taux de validation totale des salarié(e)s accompagné(e)s par le Ce.F aux jurys VAE visant le diplôme Accompagnant Éducatif et Social ou Moniteur Éducateur ou Éducateur Spécialisé est supérieur d'environ 20 % au taux de validation totale des sessions (tous candidats confondus).

### Coût et financement

Frais d'inscription/de dossier	0 Euro
Bilan de positionnement	730 Euros
Parcours personnalisé d'accompagnement (coût maximum pour un parcours complet de 170 heures)	3300 Euros
Suivi post-jury VAE	150 Euros

Le coût de l'accompagnement VAE DSB est variable selon le diplôme concerné et le contenu du parcours d'accompagnement personnalisé préconisé.

La prise en charge de l'accompagnement VAE DSB est réalisée sur des Fonds Mutualisés de Branche (FMB) et le Compte d'Investissement Formation de l'Adhérent (CIFA). L'accès et le niveau de financement sur les Fonds Mutualisés de Branche sont proratisés en fonction du taux de cotisation et mobilisés dans la limite des crédits régionaux disponibles.





**Documents et pièces à fournir pour l'inscription**

- 1 photo d'identité récente.
- 2 timbres postaux autocollants au tarif en vigueur (20 gr).
- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- la photocopie de la notification de recevabilité
- la photocopie de la notification des résultats pour les salarié(e)s déjà passé(e)s devant un jury V.A.E.

**Personnes-contact**

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation,  
05.53.22.23.06. delphine.trabalzini@johnbost.fr

Michel DULONG, Responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues  
05.53.22.12.50. michel.dulong@johnbost.fr

